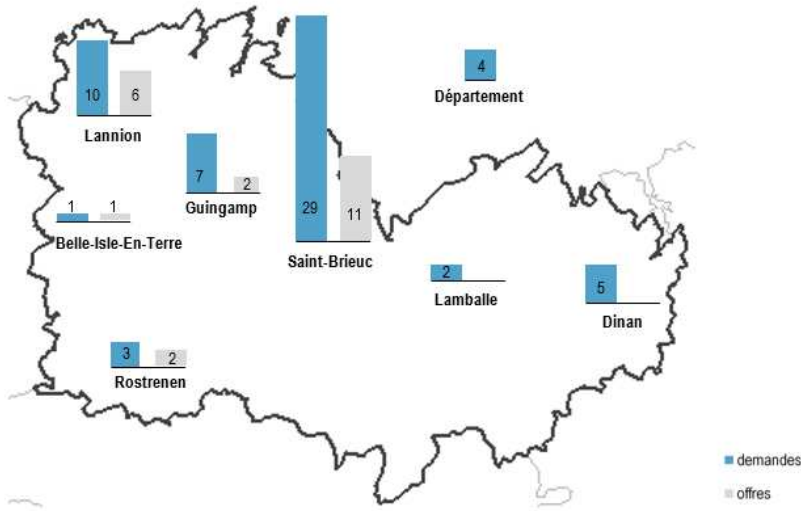


INSERTION

Pensions de famille: Les chiffres 2018



Lecture : En 2018, à Lannion, le SIAO a recensé 10 demandes pour 6 offres.
NB: En 2018, 4 demandes départementales ont été recensées.

27,7 semaines d'attente avant une attribution en pension de famille.

Ce délai est en augmentation par rapport à 2017 (+ 6 semaines).
 Il s'élève à 20,2 semaines en Résidence Accueil et 30,5 semaines pour la Pension de Famille Ordinaire.

Foyers de Jeunes Travailleurs: Les chiffres 2018

35 demandes en FJT ont été recensées en 2018 pour 20 offres, soit une tension de 1,8 demandes pour une offre. En moyenne, **les demandeurs ont attendu 4,7 semaines** (20,6 semaines en 2017). La diminution importante du délai d'attente est à mettre en relation avec l'augmentation du volume d'offres en 2018, 20 contre 9 offres en 2017.

PROFIL DES DEMANDEURS

- 828 ménages composés de 1223 personnes
- 68,5% de personnes isolées
- 21,4% de familles monoparentales
- Près de 45% ont moins de 35 ans
- 20,7 % des ménages déclarent ne pas avoir de ressources
- 81% sont de nationalité française
- Le recours au SIAO est lié majoritairement à une rupture familiale/conjugale (plus de 1 ménage sur 4) ou à la perte de logement (11,3% des ménages)
- 88 femmes victimes de violences conjugales (115 en 2017)

ATTRIBUTION SIAO

- 81 % des offres sont attribuées sans délai c'est-à-dire à la CUA qui suit leur mises en disponibilité
- 78 % des admissions en structure d'hébergement ont eu lieu dans la ville correspondant au 1^{er} choix du ménage (85% en 2017)
- En moyenne, 286 ménages en attente d'une attribution : CHRS : 143, ALT : 85, PS : 21 ménages, PF : 32, FJT : 6 .

LE LOGEMENT ACCOMPAGNE (PF, FJT)

Les demandes en pensions de famille représentent **7,4% des demandes transmises au SIAO**.

La tension sur ce dispositif s'établit à **2,8** en 2017, en légère diminution par rapport à 2017 (3) et 2016 (4).



En 2018, le territoire de Saint-Brieuc a concentré près de la moitié des demandes en pensions de famille avec un ratio demande / offre de 2,6.



OBSERVATOIRE SIAO 22 SYNTHÈSE 2018



Le SIAO 22 vise à :

- Simplifier les démarches d'accès à un hébergement ou à un logement adapté :** les personnes n'ont plus à solliciter chaque structure d'hébergement. Elles formulent une seule demande auprès du SIAO 22 qui se charge, de son côté, de faire le rapprochement avec les offres d'hébergement disponibles.

- Traiter avec équité toutes les demandes :** chaque personne dispose du même traitement de sa demande quelque soit le lieu où elle la fera sur le département.
- Coordonner les différents acteurs,** de la veille sociale jusqu'au logement, en facilitant la fluidité entre l'hébergement et l'accès au logement.
- Participer à la **constitution d'observatoires locaux** afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) a pour objectifs d'améliorer les modalités de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées et de permettre à toute personne dans le besoin d'accéder à un hébergement ou un logement accompagné, de bénéficier d'une évaluation de sa situation et d'une orientation vers une solution adaptée.

Dans le département des Côtes d'Armor, le SIAO 22 est :

- Piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), sous l'autorité du Préfet,
- Géré par l'association ADALEA (opérateur SIAO 22),
- Organisé autour de coordinations territoriales (structures relais SIAO 22) associant les différents structures qui gèrent des places d'hébergement et de logement accompagné sur le département.

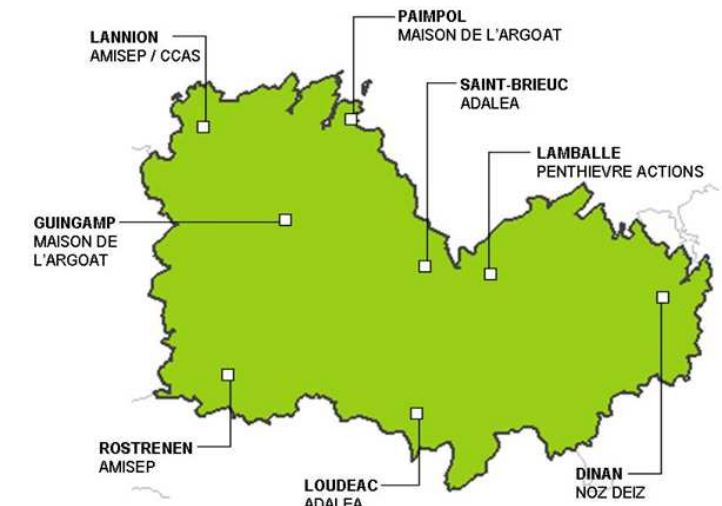
Méthodes de l'observatoire SIAO 22

Les statistiques de l'observatoire SIAO 22 portent sur les volets **urgence et insertion**.

Sur le volet insertion, les données concernent **les demandes d'hébergement des dispositifs ALT, CHRS, PS et de logement accompagné des dispositifs Pensions de Famille et Foyers de Jeunes Travailleurs** transmises à l'opérateur SIAO par les structures relais SIAO qui reçoivent les ménages en demande d'hébergement dans le cadre d'un entretien d'évaluation sociale. Les demandes sont centralisées par l'opérateur SIAO qui tient à jour une base de données départementales avec l'ensemble des demandes d'hébergement/logement accompagné. Tous les 15 jours, avant chaque **Commission Unique d'Attribution (CUA)**, les structures d'hébergement transmettent les offres d'hébergement disponibles à l'opérateur qui positionne au maximum 8 ménages sur chaque offre. On entend ici par « offre d'hébergement » une disponibilité transmise au SIAO pour attribution en CUA. Pour les pensions de famille et les foyers jeunes travailleurs, ce sont des commissions territoriales qui étudient les demandes et procèdent à l'attribution des offres. Les données présentées sont extraites du **système d'information SI SIAO** et d'un **tableur Excel**.

ALT : Allocation Logement Temporaire
 CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
 PS : Place de Stabilisation
 FJT: Foyer de Jeunes Travailleurs
 PF: Pension de Famille dont les Résidences Accueil (RA)

Les structures relais



URGENCE

Une augmentation du nombre de ménages sollicitant le SIAO urgence (+ 17% par rapport à 2017)



1414 ménages (1215 en 2017) composés de 1926 personnes



Des femmes seules de plus en plus nombreuses: 21% des ménages (+ 25% par rapport à 2017)



Le nombre de familles diminue en 2018 (- 21%) : 176 familles (224 en 2017)

Une majorité de personnes seules: 81% de personnes isolées 13% de personnes en familles 3% de couples sans enfant

Près de 60 % des ménages sont de nationalité française, 3% sont des ressortissants de l'Union Européenne et 33% sont extracommunautaires.



- 170 places d'hébergement
- 11875 appels traités
- 450 tickets de transport distribués



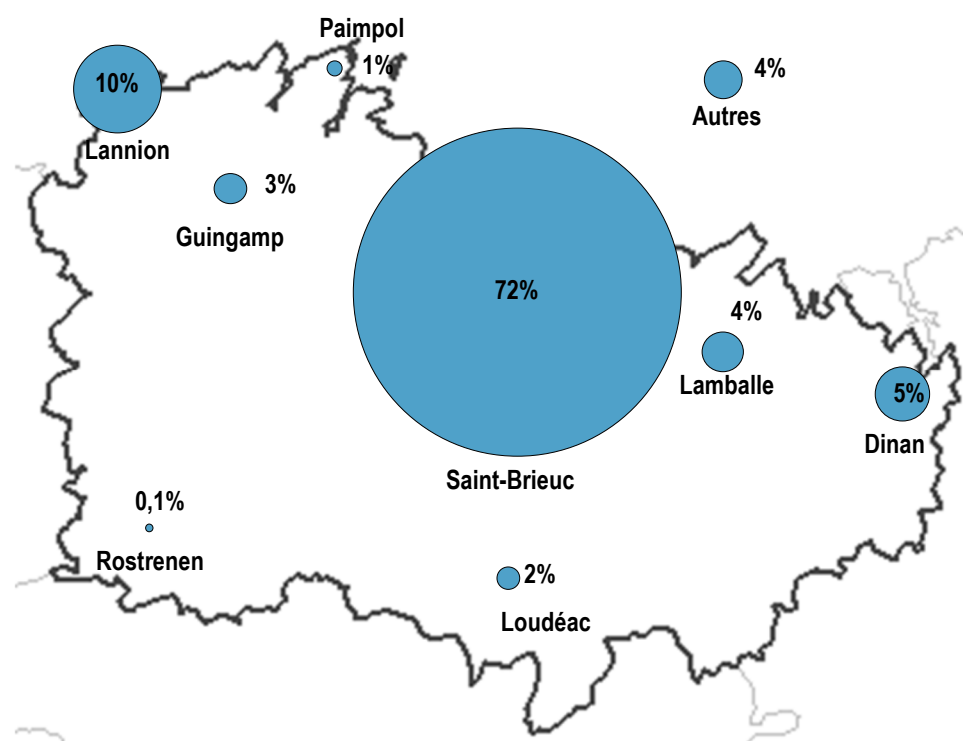
URGENCE

5759 demandes :

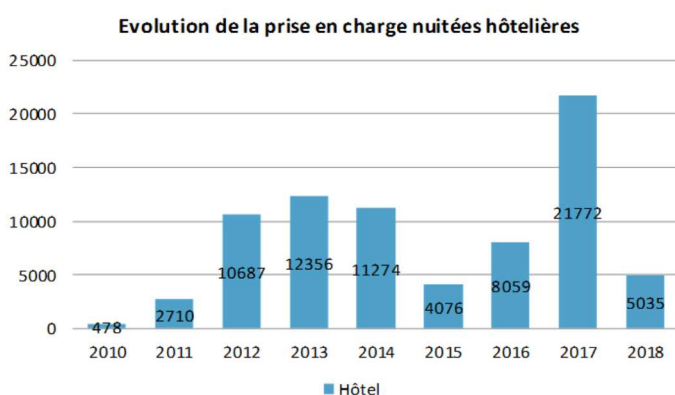
- 4446 demandes d'hébergement (77%)
- 1313 demandes de prestation (23%)

Un volume de demandes d'hébergement qui reste relativement stable par rapport à 2017 (-1,1%)

Origine géographique des demandes d'hébergement : Les chiffres 2018



Lecture : En 2018, 10% des demandes d'hébergement proviennent de Lannion.



Lecture : En 2018, 5035 nuitées ont été réalisées à l'hôtel

Après une hausse importante en 2017 (+200 %), la prise en charge hôtelière diminue fortement en 2018

L'année 2018 aura vu le volume de nuitées à l'hôtel divisé par 4 par rapport à 2017. Cette diminution peut être expliquée par plusieurs facteurs conjugués :

- Une diminution de la demande d'asile en Bretagne : une baisse de - 4,8% enregistrée pour la Bretagne et de -15,6% pour le département des Côtes-d'Armor.
- Des orientations plus nombreuses par l'OFII pour les familles vers des dispositifs de la demande d'asile (CADA, HUDA, CAES, etc.). Ces orientations ont favorisé la fluidité au niveau des hébergements d'urgence et les familles sont restées moins longtemps à l'hôtel.
- Des refus de prise en charge par la DDCS de familles en parcours migratoire (demandeuses d'asile, déboutées du droit d'asile, etc.)

Typologie des publics ayant fait appel au SIAO urgence

- Près de 51 % ont entre 25 et 44 ans
- 19,6% ont entre 18 et 24 ans
- 60,2% sont des hommes seuls et 21,1% des femmes seules
- 26,5% sont à la rue au moment de leur demande
- 107 femmes victimes de violences conjugales (106 en 2017)

INSERTION

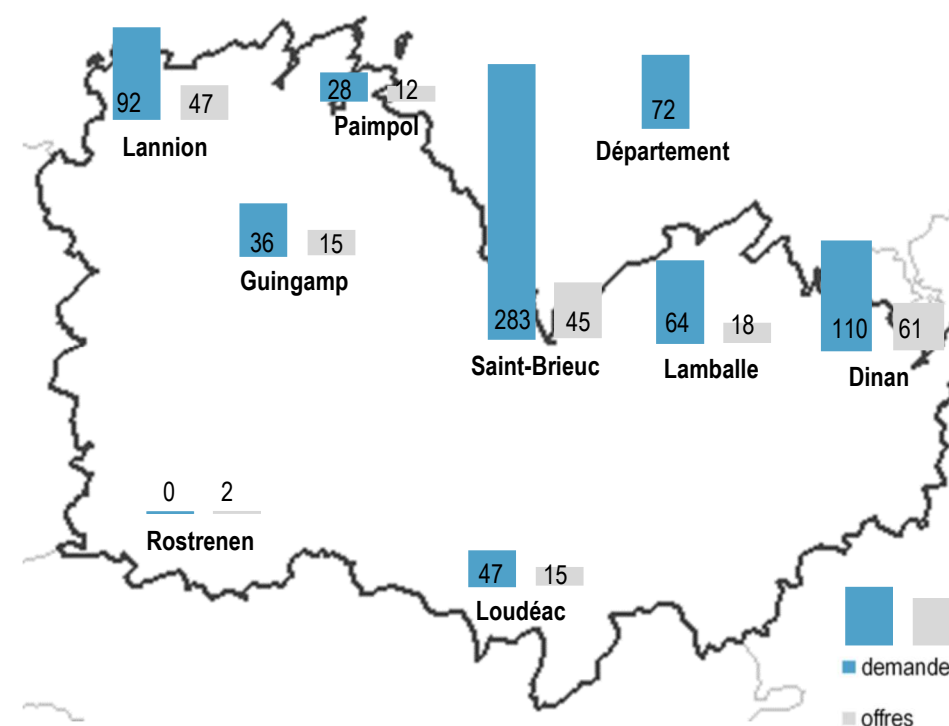
732 demandes pour 216 offres

- 377 demandes de CHRS (52%)
- 330 demandes d'ALT (45%)
- 25 demandes de PS (3%)

L'HEBERGEMENT D'INSERTION (ALT, CHRS, PS)

Un volume de demandes d'hébergement qui connaît une baisse régulière depuis 2014 (-12,6%) parallèlement à une baisse des offres de 23%.

Les chiffres 2018 par territoire



Lecture : En 2018, à Paimpol, le SIAO a recensé 28 demandes d'hébergement pour 12 offres.

15 semaines d'attente en moyenne avant l'attribution d'un hébergement. Les délais sont disparates entre les territoires, les dispositifs et la typologie d'hébergement.

Ce délai est en augmentation de 5 semaines depuis 2012 (10 semaines). Cette hausse est majoritairement occasionnée par l'évolution du délai d'attente en CHRS qui passe de 11,8 semaines en 2012 à 17,7 semaines en 2018.

Globalement sur l'hébergement d'insertion, les délais d'attente moyens ont augmenté depuis 2012 :

- ALT : + 2,2 semaines
- CHRS : + 5,9 semaines
- PS : + 22 semaines

Les délais d'attribution d'une place en CHRS pour une personne isolée sont les plus élevés avec un délai moyen de 24 semaines et des écarts importants allant de 17 semaines à Dinan à 50 semaines à Saint-Brieuc.

Zoom : Les propositions d'hébergement suite à Commission Unique d'Attribution (CUA)

1 ménage sur 5 n'est pas joignable suite à une attribution : c'est le principal motif de non hébergement. Suite aux CUA, 419 ménages ont fait l'objet d'une proposition d'hébergement en 2018, mais 219 propositions n'ont pas donné lieu à une admission dans une structure d'hébergement, dont 206 liés aux ménages :

- Pour 21,4%, le ménage n'est pas joignable
 - Pour 18,9%, le ménage a accédé à un logement
 - Pour 11,7%, le ménage modifie son choix géographique. Très souvent, après un choix ouvert à l'ensemble du département, le ménage précise le territoire souhaité quand arrive la proposition.
 - Pour 9,2% la ménage n'est pas disponible au moment de la proposition (hospitalisation, incarcération, etc.)
- Enfin, 13 propositions n'aboutissent pas suite à un refus d'accueil de la structure d'hébergement.

Le ratio demandes/offres est en légère augmentation par rapport à 2017 : (2017: 3,2 demandes pour 1 offre)



La tension entre la demande et l'offre est particulièrement importante sur les territoires de Saint-Brieuc (6,3) et de Lamballe (3,5).

Choix des territoires

Les ménages peuvent choisir, par ordre de préférence, jusqu'à 3 villes dans lesquelles ils demandent un hébergement. Nous avons pris en considération ici leur premier choix de ville.

Les demandes départementales sont identifiées et recensées. 72 ménages se disent prêts à accepter une offre sur l'ensemble du département, soit près de 10 % des ménages demandeurs.